



OBSERVATOIRE DE LA NON-PROLIFÉRATION

SOMMAIRE
MULTILATERAL.....2
Union européenne..3
PAYS.....4
Nucléaire.....4
Vecteurs.....5
Chimique.....6
Biologique.....6
CRISES & TRAFICS....7
MISCELLANEES.....7
PUBLICATIONS.....8
SEMINAIRES.....9
Agenda.....9

CHRONIQUE

Où en est le TNP ?

Par Camille Grand, Directeur, Fondation pour la recherche stratégique

Au printemps 2015, se tiendra la neuvième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce grand rendez-vous de la diplomatie nucléaire est toujours un bon baromètre de l'état du monde en matière nucléaire.

La conférence de 2015 ne se présente pas bien. Les crises de non-prolifération durent et en l'absence, au moment où nous écrivons ces lignes, d'accord final sur le programme nucléaire iranien, la question du respect des obligations de non-prolifération par un Etat signataire demeure et fragilise le traité. Le conflit en Syrie a interrompu les investigations sur un autre programme militaire clandestin d'un Etat signataire du TNP au Moyen-Orient, le quatrième après l'Iraq, la Libye et l'Iran. Les hypothèses d'une dénucléarisation de la Corée du Nord qui s'est retirée du traité il y a une décennie ou d'une décision de signature par l'Inde, le Pakistan ou Israël comme Etats non-nucléaires relèvent de la politique-fiction.

Depuis la dernière conférence d'examen en 2010, peu de progrès ont été constatés en matière de désarmement nucléaire. L'enthousiasme qui avait suivi le discours de Prague du président Obama (5 avril 2009) et la signature du traité New Start (8 avril 2010) est bien retombé. Les perspectives de ratification (à Washington et à Pékin) et d'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires semblent – au mieux – éloignées. Pire, on assiste à une forme de re-nucléarisation des équilibres stratégiques en Europe qui fait écho aux débats nucléaires asiatiques. De multiples déclarations et décisions de M. Poutine montrent à quel point l'arme nucléaire conserve sa centralité dans la politique de sécurité russe. Un débat est même ouvert entre Américains et Russes sur le respect du traité sur les Forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) qui, en 1987, avait mis un terme à la crise des euro-missiles et ouvert une décennie de désarmement. La crise ukrainienne marque de plus un point bas dans les relations entre Russie et Occident depuis la fin de la Guerre froide et pourrait marquer la fin de l'après-guerre froide, qui deviendrait l'apogée du désarmement.

Enfin, les tensions entre pays du sud et pays industrialisés sur l'accès au nucléaire pacifique demeurent et la tenue d'une conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, dont le principe avait pourtant été acté lors de la conférence du TNP de 2010, semble improbable deux ans après la date prévue pour cette réunion. Provoquant la crispation des diplomaties arabes, ce dernier point pèsera sur la dynamique d'une conférence à l'atmosphère déjà compromise.

Il est bien sûr possible d'estimer que l'absence de document final pendant une conférence d'examen (comme en 1975, 1985 et 2005) n'a jamais affaibli durablement le TNP qui demeure, bon an mal an et selon la formule consacrée, la « pierre angulaire » du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Le risque est cependant de voir le débat nucléaire quitter le TNP qui deviendrait un simple lieu de débat déconnecté du monde réel. L'absence de référence à la crise nucléaire iranienne dans le document final de 2010 en fût un exemple paradoxal. La volonté de plusieurs pays de porter le débat sur les « conséquences humanitaires » hors du cadre du TNP et des autres enceintes traditionnelles marque un nouveau tournant. Il devient donc urgent d'engager une réflexion sur les voies et moyens de reprendre le débat nucléaire au sein du TNP et de consolider un régime de non-prolifération dont la pérennité n'est pas acquise, contrairement à une idée reçue.

UNION EUROPÉENNE

Federica Mogherini, nouvelle haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères



Crédit : SEAE

La ministre italienne des affaires étrangères Federica Mogherini a été nommée par le Conseil européen le 30 août 2014 au poste de haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et de vice-présidente de la Commission pour cinq ans. Elle succédera le 1^{er} novembre à Catherine Ashton, nommée à ce poste en 2009.

Au cours de l'été, Federica Mogherini, ministre des affaires étrangères du gouvernement italien depuis février 2014, a été l'objet de critiques sur son âge (41 ans), sur son manque d'expérience des affaires internationales, ainsi que sur certains propos jugés complaisants à l'égard de la Russie dans le contexte de la crise ukrainienne en cours. En réponse au [questionnaire du Parlement européen à l'intention de la commissaire désignée](#), Mme Mogherini a eu à cœur de montrer sa connaissance des arcanes institutionnelles européennes, sa volonté de conforter l'UE comme acteur mondial et de l'adapter aux changements stratégiques à l'œuvre sur la scène internationale depuis l'adoption, en 2003, d'une Stratégie européenne de sécurité.

Au plan structurel, la nouvelle haute représentante a abordé la place et le fonctionnement du service européen d'action extérieure (SEAE) en des termes critiques. « La rationalisation des structures décisionnelles du SEAE sera l'une de mes premières priorités », a affirmé Federica Mogherini. Selon elle, « cette rationalisation doit se faire parallèlement à celle, tout aussi nécessaire, des processus de décision de la Commission et du Conseil : il y a lieu de prévoir une meilleure adéquation et une plus grande synergie entre les rouages des différentes « machines ». (...) D'une manière plus générale en ce qui concerne l'organisation du service, l'équipe de direction qui a été mise en place pour le lancement du SEAE pourrait être rationalisée à l'avenir, maintenant que la phase d'établissement est achevée. Je souhaite procéder à un examen général des priorités et des ressources avant de prendre toute décision. »

Sur le fond, la haute représentante insiste d'emblée sur le fait que « la scène internationale a connu une évolution sensible, rapide et radicale et que l'Union ne peut se contenter de poursuivre les stratégies actuelles comme si de rien n'était. (...) Eu égard au contexte global et régional radicalement transformé dans lequel nous vivons, un processus conjoint de réflexion stratégique pourrait, à terme, ouvrir la voie à une nouvelle stratégie européenne de sécurité. » Il conviendra d'être attentif à cette possibilité : la stratégie européenne de lutte contre la prolifération des ADM, adoptée elle aussi fin 2003 et qui s'adosse à la stratégie européenne de sécurité, n'a jamais été officiellement réévaluée depuis. Fondée sur le principe de multilatéralisme efficace, l'approche européenne a pu être taxée de manque d'ambition. Alors que nombre d'instances multilatérales de non-prolifération et de désarmement sont toujours dans l'impasse depuis de nombreuses années, un travail de refonte doctrinale mettrait l'UE à l'avant-poste de l'innovation. Ce travail doit être mené.

Federica Mogherini ne découvrira pas la non-prolifération et le désarmement à Bruxelles. Parlementaire italienne depuis 2008, la nouvelle haute représentante est membre du Conseil du réseau *Parliamentarians for Nuclear Non-proliferation and Disarmament* (PNND) et du réseau *European Leadership* (ELN). Elle est aussi l'une des membres du « [groupe de personnes éminentes](#) » mis en place en septembre 2013 par le secrétaire exécutif de l'OTICE dans le but de faciliter l'entrée en vigueur du TICE. Lors d'une réunion du groupe les 10 et 11 avril 2014 à Stockholm, celle qui était alors ministre italienne des affaires étrangères a fait valoir sa préférence pour les solutions juridiquement contraignantes en matière d'*arms control*. En tant que membre de la commission des affaires étrangères et de la défense de la chambre des députés, Mme Mogherini s'est fait connaître en Italie pour ses prises de position dans le sens d'un accroissement des efforts de désarmement nucléaire en vue de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires dans la lignée du discours de Prague du président Obama (avril 2009). Cela étant, les déclarations publiques de Madame Mogherini s'agissant de non-prolifération et de désarmement sont rares et très générales jusqu'à présent. Il est donc trop tôt pour qualifier ce que sera son implication dans la politique européenne de non-prolifération et de désarmement mais l'intéressée a d'ores et déjà affirmé que cette implication sera très active. Ceci représenterait déjà une différence significative avec sa prédécesseure.

La place de la lutte contre les ADM dans le rapport final de la Commission sur la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure de l'UE 2010 – 2014

Mise en forme et annoncée en 2010 pour améliorer la capacité de réaction européenne aux menaces existantes et émergentes qui pèsent sur la sécurité des Etats membres, la stratégie de sécurité intérieure (SSI) se concentre sur quatre « défis thématiques » : la grande criminalité organisée, la cybercriminalité, le terrorisme radical, la sécurité aux frontières de l'UE. La dimension de sécurité nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) de la SSI prend place dans le cadre de la prévention et de la réaction face au terrorisme, dont [ce troisième document d'évaluation](#) affirme que « dans les années à venir, la menace terroriste et d'extrémisme violent constituera un défi majeur pour l'UE. »

L'on notera d'abord avec intérêt que le rapport Europol de 2013 sur la situation et les tendances du terrorisme en Europe (rapport TE-SAT) indique que les attentats terroristes dans l'UE ont coûté la vie à 17 personnes en 2012, alors que 219 attentats terroristes ont été perpétrés la même année dans des Etats membres de l'UE. Par ailleurs, 537 personnes ont été arrêtées dans l'UE pour des infractions liées au terrorisme, et les procédures judiciaires pour terrorisme clôturées en 2012 concernaient 400 personnes. Aucun attentat NRBC n'a été perpétré sur le territoire d'un Etat membre.

Selon le vœu de la Commission, la SSI devrait être réexaminée pour la période 2015 – 2020. Pour l'essentiel, l'action à venir en matière NRBC consistera à mettre en œuvre [la nouvelle approche de l'UE en matière de détection et d'atténuation des risques NRBC](#), telle que proposée par la Commission européenne au début du mois de mai 2014 (recherche d'une détection plus efficace, amélioration de la recherche, de l'expérimentation et de la validation, promotion de la sensibilisation, de la formation et des exercices, soutien aux efforts en dehors de l'UE).

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

La politique nucléaire du Brésil

L'histoire nucléaire du Brésil depuis les années 1930 est l'une des plus intéressantes à étudier parce qu'elle concentre la plupart des facteurs qui poussent un Etat à développer l'énergie nucléaire à des fins civiles et militaires ainsi que la plupart de ceux qui l'en empêchent. Contrairement à l'idée que l'on s'en fait communément, trois éléments de continuité de cette histoire l'emportent sur plusieurs éléments de rupture : la place privilégiée de la marine dans la conduite des programmes, la rivalité régionale avec l'Argentine, la volonté d'indépendance d'un Etat soucieux d'obtenir un statut de puissance sur une scène internationale continuellement perçue comme injuste et inéquitable.



La construction d'Angra 3, Etat de Rio de Janeiro. Crédit : Eletronuclear

Sans entrer dans l'analyse des grands moments de cette histoire, il convient de conserver à l'esprit quelques dates : institutionnellement, l'histoire nucléaire brésilienne débute avec la mise en place en 1951 du Conseil de recherche nationale pour coordonner le développement de l'énergie nucléaire. Au milieu des années 1950, le pays se tourne brièvement vers le programme américain « Atoms for Peace » pour se doter d'un réacteur de recherche. En 1967, décision est prise de développer la totalité du cycle du combustible. En 1971, la commission nationale brésilienne de l'énergie nucléaire conclut un accord avec Westinghouse et la commission américaine de l'énergie atomique pour construire un premier réacteur de puissance, Angra 1. Suite aux pressions américaines pour empêcher le Brésil de développer son propre cycle du combustible avec l'aide de la République Fédérale d'Allemagne, c'est à la fin des années 1970 que l'armée persuade le gouvernement de lancer un programme nucléaire clandestin (enrichissement de l'uranium et développement d'un programme de propulsion navale). A la date de 1984, la marine brésilienne opère neuf centrifugeuses pour l'enrichissement de l'uranium. Selon l'historiographie la plus récente, aucune décision n'est alors prise de mener un programme nucléaire militaire à son terme. Le premier gouvernement civil du pays, en 1985, signe avec l'Argentine une déclaration conjointe sur la politique nucléaire. En 1988, le pays renonce constitutionnellement à se doter de l'arme nucléaire. Un accord de garanties généralisées avec l'AIEA est en vigueur depuis 1994 (« accord quadripartite » entre l'Argentine, le Brésil, l'agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires—ABACC- et l'AIEA, INFCIRC 435). Le Brésil rejoint le TNP comme Etat non doté en 1998. Au début des années 2000, le président Lula relance le programme nucléaire dans ses trois directions historiques : construction de nouveaux réacteurs de puissance, exploitation du cycle du combustible, propulsion navale.

Le Brésil opère à ce jour deux réacteurs de puissance, Angra 1 et Angra 2, au sud-ouest de l'Etat de Rio de Janeiro, qui développent une puissance totale de 1896 MWe pour fournir un peu moins de 3% de l'électricité du pays (84% de l'énergie électrique produite par le Brésil est hydroélectrique). Le projet Angra 3 a été initié en 1984 avant d'être suspendu en 1986 et relancé en 2006. Responsable de la construction et de l'exploitation des centrales nucléaires brésiennes, *Eletronuclear S.A. (Eletronuclear)* a signé avec Areva un accord de coopération industrielle en décembre 2008 au titre duquel Areva s'est vu confier la réalisation du réacteur Angra 3 à l'horizon 2015. Le coût total estimé de l'installation est de 9,9 milliards de dollars. En novembre 2013, Areva a remporté un nouveau contrat de 1,25 milliards d'euros dans le cadre du projet Angra 3. Par ailleurs, la construction de quatre autres réacteurs est prévue depuis 2009, pour des mises en service entre 2020 et 2028. Les études de sites ont débuté à la fin de l'année 2009 et la décision finale doit encore donner lieu à une approbation du Congrès. Selon le ministre des Mines et de l'Energie Edison Lobão, s'exprimant en septembre 2011, « malgré les épisodes récents au Japon, le Brésil maintient le cap de sa politique d'expansion du programme nucléaire. » Le cap a été confirmé par Dilma Rousseff qui a annoncé fin 2013 sa volonté d'accroître la part de l'énergie nucléaire dans le mix énergétique du pays. Cependant, le financement de ces projets pourrait s'avérer problématique. En tout état de cause, la construction de nouveaux réacteurs ne commencera pas avant 2020.

S'agissant de la maîtrise du cycle du combustible, le Brésil possède la 6e réserve mondiale connue d'uranium (soit 278000 tonnes), alors que moins du tiers du territoire national a été prospecté. Le pays vise l'autosuffisance en matière de production de combustible et dispose d'installations d'enrichissement par centrifugation gazeuse sur le site de Resende, opérationnel depuis 2009. Les activités d'extraction, d'enrichissement et d'assemblage du combustible sont le fait d'*Industrias Nucleares Brasileiras (INB)*, organiquement lié à l'Etat.

Enfin, le Brésil projette de se doter de six sous-marins nucléaires d'attaque d'ici à 2047. La question de la propulsion nucléaire est abordée à l'article 13 de l'accord quadripartite, selon lequel des modalités spéciales de contrôle sont prévues par un arrangement qui « porte uniquement sur des questions telles que les dispositions relatives aux délais, aux modalités d'application et à l'établissement des rapports, mais n'implique pas une approbation de l'activité - ni la connaissance des secrets ayant trait à cette activité - ni ne porte sur l'utilisation des matières nucléaires dans cette activité. » A la mi-mars 2014, le Brésil a avancé la date de 2025 pour la construction de son premier sous-marin nucléaire.

Membre du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le Brésil n'accepte toujours pas de signer un protocole additionnel avec l'Agence de Vienne. Le pays estime que l'application du protocole additionnel à son programme naval n'est pas claire et que l'accord quadripartite est suffisant en l'état. Plus globalement, le Brésil fait partie des Etats qui s'opposent à ce que le protocole additionnel devienne la norme universelle de non-prolifération alors que le régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaire reste selon lui déséquilibré s'agissant du désarmement des Etats dotés.

Réacteurs de puissance brésiliens

Réacteur	Modèle	Capacité	Mise en service
Angra 1	Réacteur à eau pressurisée (REP)	626 MWe	1982
Angra 2	REP	1270 MWe	2000
Total		1986 MWe	
Angra 3 (en cours)	REP	1270 MWe	Décembre 2015

Source : www.world-nuclear.org

ENJEUX PAYS : VECTEURS

Les risques de prolifération de missiles dans le Golfe

La prolifération de missiles sur la péninsule arabe s'est initialement construite autour de crises régionales et locales. Ainsi, le Yémen a acquis des missiles balistiques de courte portée de type Scud auprès de l'Union Soviétique qui ont été utilisés pendant la guerre civile entre le Nord et le Sud. Les Emirats Arabes Unis ont acheté des SS-1 "Scud-B" (R-17) en 1989 à la Corée du Nord (portée de 300 km, emport de 985 kg) dans le contexte troublé de la guerre Iran-Irak et face au comportement agressif de Saddam Hussein. Le même choix a été opéré à Bahreïn, qui s'est doté du système américain MGM-140 ATACMS (missiles balistiques sol-sol de courte portée fabriqués par Lockheed Martin).

C'est dans une perspective similaire que l'Arabie Saoudite s'est dotée de missiles balistiques chinois DF-3A en 1988. Ces missiles, d'une portée de 3000 km pour un emport de 1000 kg, fonctionnent grâce à du combustible liquide et ne possèdent qu'un étage. En raison de leur faible précision (de plus ou moins 300 m), ce transfert a fait redouter un usage non-conventionnel. En effet, ils ont prouvé lors de la Guerre du Golfe leur incapacité à répliquer aux frappes irakiennes (missiles Scud), ne pouvant dans leur configuration que cibler des villes et faire de nombreuses victimes civiles.

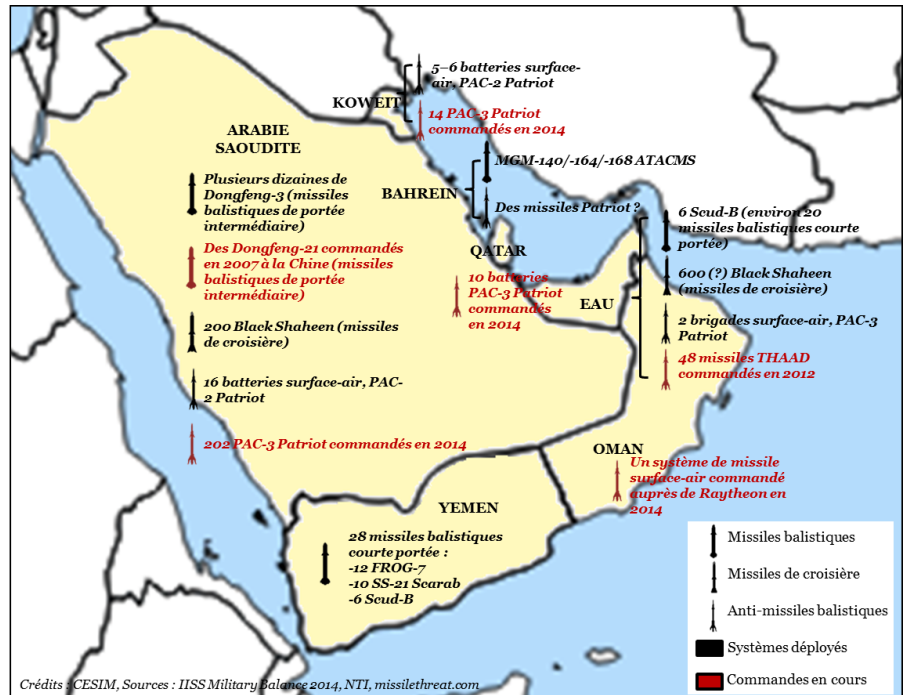
Ces craintes ont toujours été niées par le régime saoudien, même si la proximité entre Ryad et Islamabad a contribué à entretenir les rumeurs de dissuasion nucléaire étendue. Un grand flou entourait donc ces missiles, car même au plan conventionnel, l'Arabie Saoudite n'avait pas confirmé officiellement l'existence de cet arsenal, jusqu'à cette année.

La première apparition médiatique de ces DF-3, le 29 avril 2014, pourrait signaler un changement de paradigme, puisque de nombreux observateurs estiment que la prolifération de missiles sur la péninsule vise désormais spécifiquement l'Iran, perçu comme une menace pour la sécurité régionale. Bien qu'ils n'aient pas à ce jour été testés, ces équipements semblent traduire une volonté de dissuasion de la part de Ryad alors que les relations bilatérales entre les deux pays sont particulièrement tendues, et que l'Arabie Saoudite s'inquiète du programme nucléaire iranien et des conséquences d'un potentiel accord avec le P5+1.

Cette démonstration vient s'ajouter aux révélations faites par le journal Newsweek du début de l'année 2014 de son achat de missiles DF-21. Le transfert, en provenance de Pékin, aurait ainsi été réalisé en 2007 et aurait été autorisé par la CIA à condition que la technologie transférée ne permette pas de porter de têtes nucléaires. Les DF-21 utilisent un combustible solide et sont donc préparés plus rapidement et plus mobiles. Possédant deux étages, ils peuvent atteindre 2000 km avec une précision de 30 mètres. Là encore, cette acquisition semble traduire l'inquiétude de l'Arabie Saoudite face à la montée en puissance iranienne, mais aussi son insatisfaction vis-à-vis de Washington et de la politique du président Obama favorisant les négociations avec Téhéran.

Par ailleurs, ces développements récents sont à rapporter aux efforts de plusieurs Etats de la région pour consolider leurs systèmes de défense anti-missile balistique. En effet, les dernières années, et en particulier 2014, ont connu une recrudescence des commandes, notamment auprès de l'entreprise Raytheon. L'Arabie Saoudite, tout d'abord, a commandé en 2014 plus de deux cents Patriot PAC-3, en complément voire en remplacement de son système PAC-2 déjà déployé. Le Qatar et Koweït ont également souhaité s'équiper d'une dizaine de batteries de Patriot PAC-3, système qui fait désormais office de référence en matière de défense antibalistique grâce à l'amélioration de son système de radars mais aussi des missiles qui le composent. Oman a favorisé de son côté le système *National Advanced Surface-to-Air Missile System*, déjà déployé à Washington, en Norvège, aux Pays-Bas et en Espagne. Enfin, les Emirats Arabes Unis se sont dotés fin 2012 de deux batteries THAAD (*Terminal High Altitude Area Defense*) dans un contrat estimé à 3,5 millions de dollars. À terme, les Emirats devraient déployer 96 missiles THAAD d'ici à 2016, cherchant ainsi à se protéger de toute attaque de missiles de courte portée de type Scud voire de moyenne portée. Les radars employés sur ce système peuvent en effet détecter une cible à 2000 km de distance et ses missiles ont une portée de 200 km.

La défiance à l'égard de l'Iran semble donc généralisée à l'échelle du Golfe, et se traduit prioritairement par un renforcement des dispositifs défensifs. Ceci concorde également avec l'approche préconisée par l'administration Obama, et indique donc les liens forts qui demeurent entre Washington et la péninsule. Enfin, cette actualité, que ce soit en matière balistique ou anti-missile, est aussi le signe de l'instabilité générale de la région, qui se manifeste par l'intervention plus ou moins directe de pays tels que le Qatar ou l'Arabie Saoudite dans les conflits actuellement en cours en Irak et en Syrie.



ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

Promotion de la non-prolifération et du désarmement chimiques : impliquer les différents acteurs par le biais de l'éducation et du développement de collaborations

Alors que plus de 85 % des armes chimiques déclarées ont été détruites, l'enjeu est désormais de continuer à susciter un intérêt pour la Convention sur l'interdiction des armes chimiques au-delà de la fin du processus de désarmement. Dans ce contexte, la question de l'éducation et des activités de sensibilisation a été mentionnée dans un nombre significatif de déclarations au cours du débat général dans le cadre de la troisième Conférence d'examen de la Convention. La déclaration finale du 19 avril 2013 y fait référence dans plusieurs paragraphes. Elle rappelle ainsi la détermination des Etats parties à faire en sorte que la Convention reste « *un rempart contre les armes chimiques* », et, à cette fin, à « *promouvoir, entre autres, l'outreach, le renforcement des capacités, l'éducation et la diplomatie publique* ».

La rapidité des avancées scientifiques et technologiques, associée à la problématique du double usage, offre en effet de nouvelles perspectives mais également de nouveaux défis en termes de non-prolifération. Les scientifiques conscients de l'environnement stratégique dans lequel s'inscrivent leurs recherches peuvent alerter sur les progrès susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre de la Convention, que ceux-ci représentent un risque d'usage à des fins de prolifération ou qu'ils puissent au contraire être exploités afin de renforcer le régime de vérification industrielle. L'OIAC peut en premier lieu s'appuyer sur l'expertise du Comité scientifique consultatif, mais ce dernier a attiré l'attention sur l'intérêt d'élargir la communication au sein de la communauté scientifique. Un groupe de travail temporaire sur l'éducation et l'*outreach* a été établi en 2012. En 2014, dans la foulée de la Conférence d'examen, le programme et le budget de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ont intégré pour la première fois une ligne dédiée à cette thématique.

Impliquer les acteurs de la communauté scientifique, de l'industrie, du monde académique, ou encore des experts de la sécurité, des juristes et des décideurs politiques, qu'ils soient directement concernés par cette question ou intéressés, représente en effet l'un des moyens permettant de contribuer à atteindre cet objectif. Afin d'être efficace, cette démarche de sensibilisation doit pouvoir être initiée dès le niveau universitaire et doit pouvoir être reprise à différentes étapes du parcours professionnel. Formation de réseaux, actions de communication, coordination, coopération ou collaboration représentent autant de types d'interaction permettant d'associer les acteurs les plus pertinents. Même si plusieurs définitions coexistent, ces relations impliquent un niveau d'engagement, de confiance et de formalisation croissant, coopération et collaboration reposant en outre sur une nécessité de partage entre les différents protagonistes.

Dans le contexte du désarmement et de la non-prolifération chimiques, les initiatives peuvent par exemple prendre la forme de séminaires *ad hoc*, de réseaux scientifiques, de programmes de bourse ou de formation visant à partager des bonnes pratiques en matière de réduction des risques. Il peut également s'agir de l'établissement de coopérations entre l'OIAC et des organisations professionnelles, des organisations régionales ou internationales ayant un rôle en matière d'éducation (comme l'UNESCO), ou encore avec des musées ou des établissements de diffusion de la culture scientifique. Enfin, la mise en place de projets collaboratifs peut permettre de mutualiser les ressources afin de développer des programmes d'e-learning ou d'explorer des approches innovantes et participatives à des fins de sensibilisation et d'éducation dans des domaines comme la responsabilité scientifique ou le risque de mésusage des produits chimiques. A titre d'exemple, l'OIAC et l'IUPAC (*International Union of Pure and Applied Chemistry*) ont développé des ressources pédagogiques accessibles en ligne, avec l'aide du *King's Centre for Visualization in Science* (Canada) et le soutien de l'Union européenne (UE). Un autre projet, initié en 2013 dans le cadre de l'initiative des centres d'excellence NRBC de l'UE, porte sur la création d'un réseau d'universités et d'instituts pour la sensibilisation aux questions relatives au double usage des matières chimiques (Projet n° 31).

En plus d'employer un vocabulaire commun permettant une bonne compréhension mutuelle entre partenaires, il est important d'utiliser des vecteurs de communication adaptés en fonction du public ciblé. En s'inspirant de certains développements dans le domaine des sciences de l'éducation ou dans celui des technologies de l'information et de la communication, il peut s'avérer possible d'identifier de nouvelles approches innovantes en matière de sensibilisation, ou des initiatives qui pourraient être transposées ou adaptées dans le contexte spécifique du désarmement et de la non-prolifération chimiques.

Afin d'explorer cette dimension, l'OIAC a organisé les 22 et 23 septembre 2014 un colloque intitulé « Education for Peace : New pathways for securing chemical disarmament ». Il s'agissait



Session d'ouverture de la conférence Education for Peace, 22 septembre 2014 (Crédit : OIAC)

de favoriser les discussions et les échanges sur les meilleures pratiques en matière de sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération chimiques, en particulier dans les établissements d'enseignement. Il a rassemblé près de 120 experts gouvernementaux et issus de l'industrie, de la communauté académique et scientifique, et plus largement de la société civile. Dans son discours d'ouverture, le Directeur général de l'Organisation a insisté sur le fait que le but n'était pas uniquement d'élargir la communauté des parties prenantes, mais bien de leur donner les moyens d'aider à ce que les armes chimiques soient reléguées dans le passé. Il a annoncé le lancement du centre de ressources de l'OIAC, mettant à disposition des outils éducatifs destinés aux étudiants et aux enseignants (www.opcw.org/our-work/education). Enfin, l'OIAC a accueilli à cette occasion un exercice de simulation organisé par les étudiants du Student Amsterdam Model United Nations.

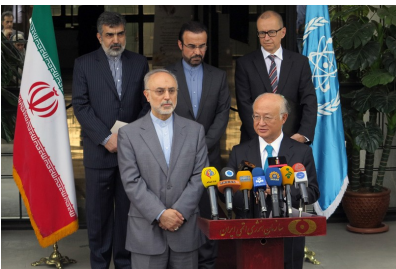
CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Dossier nucléaire iranien : reprise des négociations avec le P5+1 et nouveau rapport de l'AIEA

En marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies, fin septembre 2014, des rencontres techniques et politiques ont eu lieu à New York entre le P5+1 et l'Iran pour tenter de résoudre les points de désaccord qui subsistent à deux mois de la date butoir des négociations sur le dossier nucléaire iranien. Si aucune rencontre plénière n'a été organisée au niveau ministériel, de nombreuses rencontres bilatérales, notamment entre John Kerry et Mohammad Javad Zarif ou encore entre François Hollande et Hassan Rouhani ont eu lieu, ainsi qu'une rencontre trilatérale entre les ministres des affaires étrangères iranien, américain et Catherine Ashton.

Bien que le ministre russe Sergueï Lavrov ait estimé qu'un accord final était défini à 95% dans un entretien avec Bloomberg et que le ministre allemand Frank-Walter Steinmeier ait confié que « plus de progrès avait été accompli en une semaine qu'en dix ans », des points de divergence importants demeurent, en particulier sur les capacités d'enrichissement et le dispositif de sanctions, et font redouter un échec final des négociations.

Ainsi, suite à la réunion trilatérale de trois heures, un représentant américain a indiqué le 26 septembre que des obstacles sérieux (« *serious gaps* ») doivent encore être résolus, qui concernent pour la plupart des points techniques, comme la durée de l'accord, les mesures de transparence et de vérification attendues ou encore le fonctionnement de chaque site et de chaque infrastructure.



Conférence de presse de Yukiya Amano avec Ali Akbar Salehi, directeur de l'Organisation de l'énergie atomique d'Iran, Téhéran, 17 août 2014. Crédits : AIEA

Evolutions du contexte géopolitique : quelles conséquences sur les négociations nucléaires ?

L'année en cours a connu des rebondissements géopolitiques majeurs, en Ukraine et en Irak, dont on peut se demander s'ils ont la capacité d'influencer les négociations nucléaires. Pour ce qui est de la forte dégradation des relations russo-occidentales, les observateurs semblent s'accorder pour dire que cela n'empêche pas le P5+1 de présenter un front uni à ce jour.

La crise en Irak est d'une autre nature. Alors que l'Iran partage avec la communauté internationale l'objectif de faire reculer les extrémistes de l'Etat islamique en Irak, la proposition du Président Rouhani à l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2014 de collaborer avec l'Occident en échange de « flexibilité » sur la question nucléaire est accueillie diversement. Ainsi, le président Hollande, à l'instar de David Cameron, ont reconnu que l'Iran « devait être un acteur » important dans la lutte contre l'Etat islamique. À Washington, toute idée de coopération militaire a été réfutée, même si John Kerry a reconnu l'importance stratégique de l'Iran. La signature d'un accord sur le nucléaire d'ici novembre pourrait cependant favoriser une démarche coordonnée. Pour autant, de nombreux sujets de méfiance demeurent, comme l'appui de Téhéran au Hezbollah, son maigre bilan en matière de droits de l'homme ou encore ses rapports à Damas, excluant une pleine coopération. C'est d'ailleurs la position des E3 qui s'attachent à maintenir un traitement séparé des dossiers nucléaires et lutte contre Daech.

Quelles conséquences budgétaires pour l'AIEA en cas d'accord définitif entre le P5+1 et l'Iran ?

En janvier 2014, l'AIEA a réclamé à ses Etats membres une contribution extra-budgétaire de 6 millions d'euros pour mettre en place l'accord intérimaire signé à Genève. Ces fonds ont été justifiés par un nombre d'inspections accru, sur davantage de sites, et par des besoins supérieurs en matériel mais aussi en travail analytique. En juillet, l'Agence a requis un million d'euros supplémentaire pour prendre en charge l'extension de l'accord intérimaire.

Au vu du contenu probable d'un accord global, il est certain que l'AIEA aurait un rôle important à jouer, pour garantir l'effectivité de certaines mesures, ce qui serait conforté par une éventuelle ratification du Protocole additionnel. Si de nouveaux sites sont garantis et des inspections plus fréquentes prévues, les ressources humaines de l'Agence présentes en Iran seront augmentées, induisant des coûts supplémentaires. Par ailleurs, des investissements pourraient être considérés pour améliorer le travail de monitoring de l'AIEA. Les coûts représentés doivent être pris en compte par les Etats membres, et ce malgré les difficultés budgétaires auxquelles ils peuvent être confrontés. Des propositions telles que celles envisagées par des sénateurs américains dans un projet de loi de juillet 2014 seraient donc particulièrement dommageables puisque réduisant les contributions américaines au budget d'inspections de l'AIEA, budget qui est déjà consacré pour près d'un quart à l'Iran.

Des doutes interviennent alors que le dernier rapport publié par l'AIEA le 5 septembre 2014, à la suite de la visite du Directeur Amano à Téhéran, laissait entrevoir des retards dans l'application des mesures agréées au titre du cadre de coopération et qu'en marge de la Conférence Générale de l'Agence, l'Iran avait été appelé à davantage d'efforts. De plus, la visite le 7 et 8 octobre d'une délégation de l'AIEA à Téhéran n'a permis aucun progrès selon l'Agence.

Pour autant, le P5+1 a estimé que cette semaine de négociations au sommet avait permis de débattre de manière constructive. Par ailleurs, l'administration Obama a expliqué que les rencontres du président Rouhani avec de nombreux chefs d'Etat et diplomates avaient pu le convaincre que l'ensemble de la communauté internationale partageait les inquiétudes du P5+1 et soutenait une solution de compromis négociée.

Les discussions se sont poursuivies le 15 et 16 octobre, menées par Catherine Ashton et Mohammad Javad Zarif. Dans le même temps, la société civile, en Iran et dans les pays du P5+1, semble appeler à la conclusion d'un accord, comme en témoigne l'initiative de réalisateurs iraniens autour du slogan « *there is no deal that is worse than no deal* ». À Tel-Aviv en revanche, Avigdor Lieberman a estimé peu probable qu'une solution négociée puisse satisfaire les intérêts israéliens.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Strategic taboos: chemical weapons and US foreign policy, Michelle Bentley, *International Affairs*, vol. 90, n°5, septembre 2014, p.1033-1048

Maître de conférence à l'Université de Londres—Royal Holloway, Michelle Bentley travaille notamment sur le concept d'armes de destruction massive et sur la politique étrangère du président Obama.

Cette analyse publiée dans la revue *International Affairs* par Michelle Bentley s'intéresse à l'utilisation du « tabou » lié aux armes chimiques par l'administration Obama pour faire avancer ses objectifs en matière de politique étrangère. Pour la chercheuse en effet, la stigmatisation des armes chimiques, jugées inacceptables de part leur caractère destructeur et indéterminé, est avant tout un outil rhétorique, même si elle n'exclut pas que le président Obama ait pu ressentir une indignation sincère devant les crimes commis par le régime Assad.

Ainsi, en analysant les discours du Président traitant de l'utilisation d'armes chimiques par le gouvernement syrien, elle explique que les termes choisis illustrent des intérêts politiques, et notamment la volonté de ne pas s'engager fermement à intervenir militairement en Syrie, le souhait de distinguer aussi nettement que possible la situation en Syrie en 2014 et celle de l'Irak de Saddam Hussein en 2003 ou encore la détermination américaine à impliquer la communauté internationale et à ne pas agir de manière unilatérale. Ainsi, elle met en relation la tiédeur de l'administration face à la perspective de s'engager sur le terrain et son ambiguïté dans ses menaces à l'utilisation rare du terme d'« armes de destruction massive » par le président Obama, qui aurait dû entraîner une réaction plus déterminée.

En revanche, pour l'auteur, le président Obama a fait le choix de décrire la « ligne rouge » franchie par Damas comme remettant en cause la crédibilité du système international dans son ensemble, et *a fortiori* du régime de non-prolifération, nécessitant en conséquence une réaction globale. Michelle Bentley estime que le recours au caractère tabou des armes chimiques a permis à la Maison Blanche de défendre qu'il ne s'agissait pas d'un « problème américain » mais bien d'une responsabilité mondiale. Le tabou a également servi selon elle à affirmer l'objectif stratégique de faire du cas syrien un exemple du caractère intolérable de violations de normes internationales, alors que l'utilisation du ressort moral a été largement employé pour se démarquer du précédent irakien.

Pour la chercheuse, une norme telle que l'interdiction d'utiliser ou de produire des armes chimiques ne produit donc pas d'effets uniformes, mais peut être interprétée en fonction des intérêts des acteurs à un moment donné. Le « tabou chimique syrien » est à ses yeux un exemple de ce principe des relations internationales, comme l'illustre son utilisation par l'administration Obama comme instrument rhétorique pour mettre en place ses objectifs stratégiques.



Le président Obama évoque la situation syrienne au Rose Garden de la Maison Blanche, 31 août 2013

Iran nuclear future, Peter Jenkins et Richard Dalton, *Research Paper*, Chatham House, septembre 2014, 20 p.

Cet [article](#), écrit par Peter Jenkins et Richard Dalton, deux anciens diplomates britanniques respectivement chercheurs à Chatham House et au Geneva Centre for Security Policy, qui fait partie des nombreux essais et recommandations d'experts publiés pendant cette année de négociations sur le programme nucléaire iranien, présente l'intérêt d'offrir un point de vue européen, et une approche qui se veut pragmatique, pour résoudre la crise ouverte en 2003.

Rédigé en marge des rencontres ministérielles entre le P5+1 et l'Iran à New York, il propose des pistes visant à parvenir à un accord avant la date butoir de fin novembre 2014. Pour les auteurs, il s'agit avant tout pour le P5+1 d'agir en cohérence avec le postulat perçu comme le plus probable : soit l'Iran est réellement intéressé par un programme nucléaire militaire, et auquel cas toute négociation est inutile, soit le pays peut être convaincu de se cantonner à des technologies civiles, ce qui justifie d'accepter des compromis de part et d'autre. Optant pour la seconde solution, il leur semble que tout accord doit intégrer des prérequis, et notamment le respect des principes du TNP, la résolution progressive des inquiétudes de l'AIEA, la ratification du Protocole additionnel, l'adoption d'une approche qui favorise la mise en place de mesures de confiance sanctionnées par les rapports de l'AIEA ou encore le fait que le nombre de centrifugeuses permis soit en cohérence avec les besoins effectifs du programme civil.

Parmi les autres points intéressants évoqués dans cet article, on peut noter la question de la potentielle dimension militaire du programme, qui selon les deux spécialistes pourrait être traitée dans le cadre de la commission conjointe mise en place par l'accord intérimaire et ainsi éviter l'embarras de « confessions » publiques faites à l'AIEA. Ils conseillent également au P5+1 d'envisager de mettre un terme aux résolutions du Conseil de sécurité, si possible en échange de la ratification par l'Iran de son Protocole additionnel. Ils suggèrent des pistes de collaboration en matière de nucléaire civil, notamment dans le cadre de forums tels que les *Nuclear Security Summits*, qui permettraient de sortir de la logique discriminatoire toute en améliorant les standards iraniens en matière de sécurité et de sûreté nucléaires. Enfin, ils insistent sur la nécessité de fixer une durée pour l'accord qui prenne en compte l'évolution des besoins de combustible iranien au vu de l'exploitation de Bouchehr et permette de renforcer la confiance entre les partenaires.

Les deux experts estiment qu'à terme, la meilleure garantie en matière de non-prolifération est la conviction des dirigeants iraniens de leur intérêt à se conformer aux règles, ainsi que le caractère dissuasif des inspections de l'AIEA. Même si la signature éventuelle d'un accord serait critiquée dans les deux camps, il leur semble qu'elle garantirait une amélioration en matière de sécurité tout en offrant de réelles garanties.

RECHERCHE : CONFÉRENCES & SEMINAIRES

Nuclear Weapons Testing: History, Progress, Challenges

Le 15 septembre 2014, l'ambassade du Kazakhstan, l'ambassade du Canada, la Croix Verte Internationale, l'Atom Project et l'Arms Control Association ont organisé une **conférence** sur les essais nucléaires, divisée autour de deux thèmes : les dimensions sécuritaires et humaines des essais nucléaires et les modalités de vérification et d'entrée en vigueur du TICE. La première session, introduite par le Secrétaire à l'Energie américain Ernest Moriz, a permis aux représentants de l'administration Obama d'évoquer les progrès faits en matière de non-prolifération et de lutte contre les essais nucléaires. Les programmes menés par la *National Nuclear Security Administration* ont été évoqués, en particulier ceux menés au Kazakhstan. L'engagement du gouvernement Nazarbaïev sur ces enjeux a été salué de tous. Enfin, deux intervenants de la société civile ont apporté des témoignages sur les conséquences humaines à court et moyen termes des essais nucléaires menés à Semipalatinsk par l'URSS et dans les îles Marshall par les Etats-Unis.

La seconde session a permis à Rose Gottemoeller, (Département d'Etat), et à Frank Klotz, (NNSA), de revenir sur les efforts politiques et techniques menés par les Etats-Unis pour favoriser l'entrée en vigueur du TICE, malgré leur non-ratification. Ainsi, les deux responsables ont estimé que le développement du *Stockpile Stewardship Program*, qui permet de garantir « la sécurité, la sûreté et l'efficacité » de l'arsenal nucléaire américain sans recourir aux essais, ainsi que l'amélioration continue du système de vérification de l'OTICE, étaient deux éléments d'importance permettant d'espérer une ratification du Traité par le Sénat. Mme Gottemoeller a indiqué que l'approche poursuivie visait à « éduquer, discuter puis débattre », et qu'elle ne souhaitait pas se précipiter vers un vote sans avoir d'abord réalisé un travail pédagogique de fond, démarche éprouvée avec succès pour le New START.

L'ouverture des débats au public a permis de constater une adhésion forte aux principes d'interdiction des essais, d'évoquer les difficultés rencontrées par le gouvernement du Kazakhstan dû au manque de données sur les programmes d'essais menés par l'URSS, de remettre en cause la préservation du site d'essais du Nevada malgré son adaptation à de nouveaux objectifs et de discuter d'éventuels signaux positifs en provenance d'autres Etats de l'Annexe 2, et notamment Israël et la Chine.

Ce séminaire a été clôturé par une intervention du Dr. Lassina Zerbo, secrétaire général de l'OTICE, qui a rappelé les contributions actuelles de l'OTICE pour détecter des essais mais également des accidents nucléaires ou des phénomènes sismiques. Il s'est félicité de la coopération américaine et a rappelé ses initiatives récentes pour promouvoir le Traité, notamment *via* la création du Groupe de personnes éminentes. Comme le souhaitaient les organisateurs, ce séminaire a permis de mobiliser autour du TICE et de ses objectifs, et de rappeler aux Etats-Unis mais aussi dans le monde entier ses bénéfices attendus en termes de non-prolifération.

Iran and Its Neighbors: Regional Implications for U.S. Policy of a Nuclear Agreement

L'Iran Project du Wilson Center a rassemblé le 17 septembre 2014 Thomas Pickering, Frank Wisner, Paul Pillar et Barnett R. Rubin pour discuter de son dernier rapport sur les implications régionales d'un éventuel accord sur le nucléaire avec Téhéran. Dans le cadre de leurs interventions, les experts ont notamment évoqué la nécessité pour les Etats-Unis de se rapprocher des Etats arabes du Golfe et de les rassurer en cas d'accord. Ils ont également mentionné le fait qu'un accord pourrait favoriser la coopération potentielle avec l'Iran sur la question syrienne mais aussi en Irak et en Afghanistan.



AGENDA

CONFÉRENCES

22/10/2014 : *Designing for Nuclear Values: An Ethical Perspective on Nuclear Reactor Design*, Belfer Center, Harvard University, Etats-Unis

24/10/2014 : *Compliance issues in the BTWC*, Wilton Park, Wiston House, Royaume-Uni

04/11/2014 : *The Challenges of Chemical Weapons Proliferation and Use*, Stimson Center, Washington DC, Etats-Unis

ÉVÉNEMENTS

20-24/10/2014: *Symposium on International Safeguards: Linking Strategy, Implementation and People*, IAEA/ESARDA/INMM, Vienne, Autriche

28/10/2014 : *42e Commission préparatoire de l'OTICE*, OTICE, Vienne, Autriche

11/2014: *Exercice d'inspection sur site en Jordanie*, organisé par l'OTICE (Integrated Field Exercise 2014), Jordanie

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération sur le site Internet de l'ONP

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Benjamin Hautecouverture, Maître de recherche, FRS (rédacteur en chef); Emmanuelle Maitre, Chargée de recherche, FRS (rédaction—diffusion); Elisande Nexon, Chargée de recherche, FRS (rédaction), Sylvain Fanielle, chercheur associé (rédaction)

Contact : b.hautecouverture@frstrategie.org